

République Française

/ Délibération n° 2023/26

SPORTS JEUNESSE ET FAMILLES. Autorisation à solliciter des subventions

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 12/12/23
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : M. Idir BOUMERTIT, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

/ Rapport n° 26

SPORTS JEUNESSE ET FAMILLES. Autorisation à solliciter des subventions

Direction des Sports Jeunesse et Famille

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Projet Educatif Local inscrit au contrat communal vénissien, la Direction Sports, Jeunesse et Familles (DSJF) met en place, chaque année, des actions en direction des jeunes de Vénissieux par le biais de plusieurs secteurs :

- le secteur jeunes majeurs (16-25 ans) regroupant plusieurs pôles (le Bureau Information Jeunesse, le programme européen jeunesse, coopération et échanges internationaux, le label «jeunes et aussi citoyens») dont les missions sont l'accueil des jeunes, l'orientation, l'information, l'intervention dans les collèges et lycées ainsi que l'accès des jeunes à une citoyenneté active,
- le secteur transversal des «animations à thèmes» qui a pour objectif la mise en œuvre de manifestations festives ou de loisirs ainsi que d'actions d'information ou de citoyenneté impliquant différents services de la ville,
- le secteur familles avec la Maison de Quartier Darnaise pour ses actions envers les familles,
- le secteur Equipements Polyvalents Jeunes (EPJ / 11-17 ans) qui propose des animations de proximité visant à développer l'autonomie des jeunes, à favoriser leur réussite scolaire et leur insertion sociale,
- le secteur chantiers jeunes locaux, dispositif d'intégration professionnelle, d'accompagnement de projets et d'aide aux loisirs et aux projets en direction des 16-25 ans,
- le secteur sport proposant des animations et projets en direction des habitants.

La DSJF participe également au développement local de la vie de quartier et à la territorialisation de l'intervention municipale en direction de la jeunesse. Dans ce cadre, diverses opérations sont menées: accueil, ateliers, stages, animations, formations, festivals, fêtes de quartier, débats, séjours, chantiers, expositions, semaines et journées thématiques, accompagnements individuels et de projets...

Pour participer à leur financement, je vous propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires concernés : Etat (toutes les directions déconcentrées), Direction Régionale Académique de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports, Métropole de Lyon, Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, Caisse d'Allocations Familiales Rhône ou nationale, Bailleurs sociaux, Fonds Social Européen, Centre Régional Information Jeunesse ainsi que tout organisme susceptible de subventionner les actions mises en place.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant les actions déclinées dans le Projet Educatif Local au titre de l'année 2024.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité

République Française

décide de :

- M'autoriser, ou à défaut l'adjoint délégué, à solliciter pour la réalisation des actions prévues par les services municipaux concernés, les subventions les plus larges auprès des partenaires cités ci-dessus.
- Dire que le montant des recettes allouées sera imputé en temps opportun au budget de l'exercice courant au chapitre 74 : dotations, subventions et participations, aux articles et codes fonctionnels concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN